

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 MARS 2026

Présents : Mme BOTEVOL Claudine, Maire, M. OHEIX Yann, 1^{er} Adjoint, Mme GONZALEZ Sylviane, M. SERRE Claude, M. Laurent ROMEU, M. BRIAND Ronan, Conseillers Municipaux.

Présent pour des raisons d'ordre technique :

Absente excusée : Mme PAYRE Irène.

Secrétaire de Séance : M. OHEIX Yann, 1^{er} Adjoint.

I - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

L'Assemblée n'ayant formulé aucune observation, le compte rendu du Conseil Municipal du 16 Décembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

II – POINT FINANCES

Mme la Maire informe le conseil que la présentation du CFU est impossible aujourd'hui compte tenu du piratage informatique qu'a subi la DGFIP. On attend l'autorisation de la Trésorerie. Le CFU pourra sans doute être présenté fin avril.

Mme la Maire précise tout de même qu'à priori, ce ne sera pas une bonne année vu les remboursements de cotisations relatifs au financement de la retraite de l'employé communal.

III – POINT ELECTIONS

La commission de contrôle concernant les élections municipales du 15 mars 2026, indique que la liste électorale comporte 62 inscrits dont 8 nouveaux électeurs et 8 radiations.

Concernant l'organisation de la journée du 15 mars 2026, le bureau de vote sera ouvert à 8 heures en présence de Mme la Maire et Laurent ROMEU. L'ensemble du conseil municipal participera tout au long de la journée.

M. Yann OHEIX se propose de créer le bulletin de vote en respectant les consignes administratives et une affiche d'information pour ces élections municipales.

IV – POINT AUBERGE

Au niveau des travaux de la cuisine de l'auberge, il a été décidé de carreler plutôt que de poser des plaques d'inox.

Concernant d'éventuels repreneurs, Mme la Maire s'est rapprochée de l'émission télévisée sur Tf1 « SOS Village » qui est en lien avec la CCI du département et plus précisément de Mme Corinne PRADIN.

Le Conseil pense qu'il serait peut-être intéressant de proposer à Fred et Elisa du Mas Capella, la possibilité de reprendre l'auberge.

On attend donc des visites et des dossiers à étudier, pour une ouverture le 15 mai.

V- POINT FORAGE

Concernant la sécurisation du forage, Mme la Maire propose d'acheter une partie de la parcelle B366, ce qui comprendrait également le bassin intermédiaire situé plus haut.

La parcelle concernée est une BND d'une surface de 8 ha 11 a 70 ca composée de 3 propriétaires :

M. LLENSE pour une surface de 1 ha 79 a 37 ca

M. DEGROTTE pour 2 ha 92 a 61 ca

M. SINGLETON pour 3 ha 39 a 70 ca

Mme la Maire pensait acheter la partie sur laquelle le forage et le bassin intermédiaire se trouvent, de façon équitable, soit 1000 € par propriétaire. Ce pourquoi, Mme la Maire avait convoqué ce jour, les trois propriétaires afin de régulariser la situation.

Mais c'était sans compter l'intervention de M. Gérard LLENSE.

En effet, M. LLENSE a, en premier lieu, expliqué que la partie de parcelle en question lui appartenait bien qu'elle soit inscrite sur le cadastre en BND. Il n'en a pas la preuve, pas d'écrit, mais seulement ses souvenirs d'un engagement verbal avec le propriétaire de l'époque. Ce propriétaire lui aurait « légué » verbalement la partie située au-dessus de la piste. De son point de vue c'est donc avec lui qu'il faut négocier.

Mme la Maire lui rappelle qu'il avait signé une déclaration dans laquelle il cédait sa partie de parcelle. M. LLENSE rétorque alors que « Céder n'est pas donner » !

A la suite de multiples échanges difficiles à comprendre de la part d'un ancien maire d'une commune souffrant régulièrement de la sécheresse, M. LLENSE, calmé par le fait de s'être exprimé, accepte de rencontrer les deux autres propriétaires afin de trouver un accord sur la séparation de la parcelle B366 et sur la proposition financière de la Mairie.

Un géomètre, financé par la Mairie, finalisera alors cette proposition.

VI – POINT PISTE

Mme la Maire repousse ce point au prochain conseil

VII – QUESTIONS DIVERSES

Aucune

L'ordre du jour étant épuisé,
Madame la Maire lève la séance à 12h00